



Municipalité  
Saint-Valérien-de-Milton

---

# AVIS PUBLIC

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON

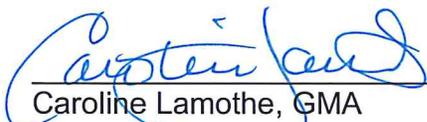
AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Caroline Lamothe, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Dans le cadre des mesures d'assouplissement permises par les autorités publiques en lien avec la COVID-19, à partir du 21 juin 2021, les séances du conseil municipal se tiendront publiquement dans le respect des règles sanitaires prescrites par les autorités publiques selon le palier d'alerte en vigueur, notamment le port du masque ou couvre-visage et le respect de la distanciation physique de 2 mètres.

Dans la mesure où certains citoyens se verraient refuser l'accès par manque de places disponibles ou que les membres du conseil assistent à la séance par un moyen de communication permis par l'arrêté 2020-029, une vidéo de la séance du conseil sera disponible sur le site web de la municipalité au [www.st-valerien-de-milton.qc.ca](http://www.st-valerien-de-milton.qc.ca) dans les jours qui suivront.

Il est possible de transmettre des questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. La transmission de questions écrites s'ajoute à la période de questions verbales. Les questions doivent être envoyés à l'attention de la directrice générale, madame Caroline Lamothe, par écrit ou par courriel au [caroline.lamothe@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:caroline.lamothe@mrcmaskoutains.qc.ca).

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de juin 2021

  
Caroline Lamothe, GMA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière